

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

**DISCOURS DU MINISTRE DE LA SOLIDARITE ET DE LA
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE A LA 70^{EME} SESSION DU
COMITE EXECUTIF DU HAUT COMMISSARIAT DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES :**

GENEVE DU 07 AU 11 OCTOBRE 2019.

AAZL

22

1

- **Monsieur le Président du Comité Exécutif ;**

- **Monsieur le Haut-Commissaire ;**

- **Mesdames et Messieurs.**

La délégation du Mali souscrit à la déclaration du groupe africain lue par le Représentant du Zimbabwe.

Permettez-moi d'adresser mes félicitations au Président de cette 70^{ème} session, **Son Excellence, Monsieur Boudjemâa DELMI d'Algérie** pour la clairvoyance avec laquelle, il dirige les débats, mais aussi remercier le Haut-Commissaire pour son discours et ses commentaires.

Le Mali voudrait, au regard du contexte, présenter ses efforts dans la lutte contre l'apatridie et exprimer sa grande préoccupation

face à l'augmentation continue du nombre de personnes déplacées au Mali et au Sahel.

Qu'il me soit également permis de faire une brève présentation des principales réalisations du Mali dans la lutte contre l'apatridie depuis le lancement de la Campagne mondiale **M'appartient en novembre 2014.**

Le Mali a signé la Déclaration d'Abidjan de février 2015 en vue d'éradiquer l'apatridie dans les pays membres de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) puis a procédé à la mise en place d'un comité interministériel de lutte contre l'apatridie.

De même, il a ratifié les Conventions de 1954 et 1961 relatives au statut des apatrides et leur protection.

Il est également signataire du Plan d'action de Banjul pour l'éradication de l'apatridie.

En août 2017, le Mali a élaboré et validé son propre plan national. Toutes ces actions traduisent la ferme volonté du Gouvernement de mon pays de s'inscrire dans la dynamique d'éradication de ce fléau d'ici 2024.

Mesdames et Messieurs,

Certes, il n'existe pas de statistiques de personnes apatrides au Mali ; ce qui constitue l'un des défis majeurs de la lutte contre l'apatridie.

Sur la base d'une étude qualitative menée en juin 2019, le Mali s'engage à intégrer les questions permettant des inférences sur le risque d'apatridie dans le prochain recensement général de la population prévu en 2020.

Concernant les réformes juridiques pour accorder le statut de protection aux migrants

apatrides et faciliter leur naturalisation conformément à l'action 6 du Plan d'Action Mondial, le Mali s'engage à mettre en place des Procédures de détermination du statut d'apatride selon les standards internationaux pertinents et garantir ainsi qu'aucun enfant ne naisse apatride sur son territoire, conformément à l'action 2 du Plan d'Action Mondial.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Conformément à l'action 8 du Plan d'Action Mondial, le gouvernement du Mali a mis en place un comité de pilotage pour diligenter les demandes de naturalisation.

C'est ainsi que 1,116 réfugiés nés au Mali ont acquis la nationalité et 04 personnes ont été naturalisées.

Mesdames et Messieurs,

3

Concernant les questions des déplacements de populations et la problématique de plus en plus complexe de protection des personnes victimes des déplacements forcés, il est important de rappeler que la crise sécuritaire et humanitaire qui affecte le Sahel a généré des déplacements forcés de plus d'un million trois cent mille personnes.

De plus, les tensions entre les communautés dans les zones frontalières, les activités des groupes armés et des mouvements extrémistes amplifient la criminalité et créent les conditions propices aux conflits intercommunautaires augmentant ainsi les mouvements de populations.

Malgré la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation et les efforts concertés de la Communauté internationale, les régions du nord, celles de Ségou et Mopti continuent

d'être affectées par des conflits et les effets des changements climatiques qui entraînent des déplacements forcés de populations au nombre de 171 437 personnes déplacées internes et 138 300 réfugiés.

Ces chiffres sont en nette hausse, ce qui traduit les effets néfastes de la recrudescence des actes de violences et de terrorisme dans la bande sahélienne.

Mesdames et Messieurs,

Il s'agit pour nos pays affectés par les déplacements forcés de conjuguer nos efforts pour faire face de manière groupée et coordonnée à ces problèmes majeurs.

Des initiatives telles que la réunion de haut niveau sur le retour des réfugiés maliens dans la dignité et la sécurité, tenue à Niamey le 24 février 2018, et le récent Dialogue régional de

protection et de solutions dans le cadre des déplacements forcés au Sahel, tenu à Bamako, les 11 et 12 septembre 2019, ont débouché sur des recommandations pertinentes.

C'est ainsi que nous nous donnons les moyens de renforcer la protection et répondre aux besoins les plus urgents des populations affectées, en particulier les réfugiés, les personnes déplacées internes, les apatrides, les personnes à risque d'apatridie et les communautés hôtes.

Pour terminer, Monsieur le Président, je fonde un réel espoir sur la réaffirmation des résultats issus de ces rencontres en marge de la présente session de l'Excom.

Leur traduction en feuille de route et plans d'actions prioritaires contribueront à atténuer les souffrances des populations déplacées et vulnérables du Mali et de la région du Sahel.

Je vous remercie de votre attention.

5